

l'emploi des langues dans les communications aériennes et sur son application. Je crois savoir que l'on a rempli cet engagement le 30 juin en publiant une ordonnance relative à la navigation aérienne, Série 1, no 1. Le ministre expliquera-t-il, et confirmera-t-il, à la Chambre que l'ordonnance a été abrogée vendredi dernier pour être remplacée par une nouvelle ordonnance?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. En réalité, le protocole d'accord ne stipulait pas que l'ordonnance relative à la navigation aérienne entrerait nécessairement en vigueur sous sa forme définitive dès le 1^{er} juillet, mais plutôt qu'on présenterait au bureau du Conseil privé une recommandation appelée à être appliquée après considération habituelle de la part du Conseil privé. Nous avons depuis reconsidéré le texte de l'ordonnance en y apportant un certain nombre de modifications. Il se peut que nous y apportions encore d'autres modifications soit avant que l'ordonnance entre en vigueur, soit peu après.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il préciser expliquer ce que contient le deuxième ordre? Est-il d'ores et déjà en vigueur ou le deuxième a-t-il été rejeté? Quelle portée a-t-il? Si je pose cette question, c'est parce que nous espérons, en faisant preuve de bonne volonté et de compréhension, pouvoir améliorer la situation en ce qui concerne les contrôleurs de la circulation aérienne de Montréal.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que les ordres concernant la navigation aérienne doivent entrer en vigueur dès leur publication dans *La Gazette* ou immédiatement après. Cela n'a pas encore eu lieu. Donc, ces ordres sont sur le point d'entrer en vigueur.

M. Mazankowski: Vous rompez votre propre accord.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et vous semez la confusion.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

LA POSSIBILITÉ DE MODIFIER LA LOI POUR RENDRE JUSTICE AUX CONTRÔLEURS FRANCOPHONES DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor.

Étant donné que la CATCA est en train d'expulser le seul membre québécois de son Conseil de direction, et que l'ostracisme de la CATCA à l'égard de la minorité francophone est maintenant évident et obvie, est-ce que le président du Conseil du Trésor est disposé à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, afin de permettre aux Gens de l'air du Québec ou aux contrôleurs francophones qui ne trouvent plus place dans la CATCA, laquelle ne veut plus les défendre et veut même les expulser, de négocier avec le gouvernement?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, si un syndiqué croit être victime de discrimination de la part de ses dirigeants, il peut toujours s'adresser à la Commission des relations ouvrières de la Fonction publique et demander que justice soit faite. J'espère que, si cette discrimination existe, la Commission pourra rendre un jugement favorable aux aspirations des

Questions orales

Gens de l'air. Cependant, une disposition a été prévue à cet effet, et j'invite les Gens de l'air à l'utiliser. Si la loi est défectueuse, il sera possible de la modifier plus tard, mais, à mon avis, étant donné les circonstances, le processus normal devrait être suivi.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉVICTION POSSIBLE DES INDIENS DES RÉSERVES DE WHITE DOG ET DE GRASSY NARROWS AUX FINS DE LA CRÉATION D'UN PARC

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre peut-il confirmer que, étant donné les graves problèmes de chômage et de santé que cause aux Indiens des réserves de White Dog et de Grassy Narrows la pollution par le mercure des rivières des Anglais et Wabigoon, le gouvernement compte exproprier les terres de ces Indiens et les chasser de chez eux afin de créer un parc national, au lieu de les indemniser?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): C'est inexact, monsieur l'Orateur.

M. Symes: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque la création d'un parc national—que le ministre appellera sans doute «parc national de la pollution par le mercure»—ne contribuera en rien à régler le problème des emplois perdus, à indemniser les victimes de la pollution par le mercure, ou à établir la responsabilité des entreprises polluantes, le ministre nous dirait-il comment diable la création d'un parc national au sein de cette région polluée pourra aider les Indiens les plus directement atteints?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, le député mêle plusieurs questions. Le premier objectif des Indiens était la fermeture du parc; le deuxième le règlement des indemnités et le troisième, le développement économique de cette région. Après avoir longuement discuté de ces questions, nous estimons que le meilleur moyen d'atteindre ces trois objectifs serait la création d'un parc.

M. Symes: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu l'opposition unanime exprimée par les résidents deux deux réserves intéressées, le ministre a-t-il toujours l'intention de donner suite à son projet ridicule?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, si leur opposition reste aussi forte et unanime, nous reconsidérerons sûrement notre projet.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EXPULSION DE TROIS MISSIONNAIRES CANADIENS DU VIETNAM—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement canadien a-t-il demandé au gouvernement vietnamien d'expliquer pourquoi trois missionnaires canadiens ont été expulsés du Vietnam comme aussi 23 autres missionnaires étrangers?